

# Forum des associations du 8 février 2014

Patrick Petitjean signale qu'il a été décidé, à partir de 2014, d'alterner l'assemblée générale des associations avec un Forum qui soit l'occasion, outre le bilan de l'année, de tenir des discussions de fond, comme ce jour sur le thème de l'enjeu citoyen que représente la vie associative.

## I. Accueil par Dominique Voynet

Dominique Voynet souhaite la bienvenue aux associations, qui sont très nombreuses à Montreuil - entre 500 et 800, selon les estimations. La variété de ces associations, souligne-t-elle, est considérable au regard de leurs préoccupations, de leur mode d'organisation et de leurs missions. A tel point que dans certains cas, on peut se demander si elles relèvent encore de la vie associative et de l'auto-organisation de personnes partageant une même ambition ou préoccupation. Certaines ont choisi le mode d'organisation associative pour des activités qui font d'elles des partenaires voire des prestataires des collectivités ou de l'Etat, tandis que d'autres proposent des actions qui sont à la frontière avec l'activité économique.

La vie associative montreuilloise est donc marquée par une très grande hétérogénéité. Pour avoir participé à de nombreuses assemblées générales, Dominique Voynet dit avoir été parfois frappée par la distance qui pouvait exister entre le simple adhérent d'une association, qui écoute sans trop s'y retrouver le rapport moral, le rapport financier et la réélection du conseil d'administration, généralement préparée, et par ailleurs les bénévoles et les membres du conseil qui portent le projet et dont la vie est souvent rythmée par celle de l'association.

Le travail mené l'an passé a justement permis de réduire ce fossé, de qualifier les bénévoles impliqués dans la vie des associations ainsi que de consolider et de soutenir les membres des conseils d'administration autour de la Charte de partenariat entre la Ville et les associations, laquelle permet d'affirmer un certain nombre de valeurs, d'objectifs et de façons de travailler. Le nouveau Conseil de la vie associative (CVA) y a également contribué par son travail au service des associations et par sa capacité à émettre des questionnements et à se donner comme objectif d'y répondre collectivement. Enfin, un travail a été développé autour de la Maison des associations, qui se veut de plus en plus un lieu de service en direction des associations, et pas seulement le bras armé de la Mairie.

A quelques semaines des élections municipales, la tentation est grande d'opposer la vie associative, qui serait riche, généreuse, crédible et représentative, à la vie politique qui serait décevante et conduirait les citoyens à douter ou à s'agacer. Au contraire, affirme Dominique Voynet, tous les lieux de la démocratie représentative sont frappés des mêmes maux, mais pas nécessairement avec la même intensité. Les citoyens manifestent à l'égard des associations, des syndicats et des partis une distance critique, une prudence qui conduit à dire que les associations ne sont ni plus démocratiques ni plus représentatives qu'une association d'élus comme l'est le Conseil municipal. Un souci taraude sans cesse : comment mobiliser ; comment expliquer son action ; comment faire en sorte que davantage de citoyens s'impliquent dans les associations ? Celles-ci sont en concurrence avec les réseaux, les coordinations, les collectifs - parfois éphémères, parfois plus durables, souvent, hélas, déployés autour de personnalités charismatiques ou de leaders autodésignés pas

toujours progressistes. Cela renforce encore les préoccupations sur la définition du mandat d'un animateur d'association et sur le mode d'organisation et de décision collectif. Dans ces collectifs, ces réseaux et ces coordinations, nombreuses sont les personnes qui disent ne pas ressentir le besoin de s'organiser en association et affirment que ce qui compte avant tout est le projet partagé et l'objet social. Il en est ainsi du collectif Montreuil en transition qui a pour ambition d'accompagner la transformation écologique et sociale de la ville. Ce sont autant d'interpellations pour le monde associatif.

Les comptes rendus du Conseil de la vie associative témoignent de l'importance de ces préoccupations : comment être des ferments de la vie démocratique et participer au changement dans une ville, sans instrumentaliser, sans manipuler, sans être seulement des prestataires de services, sans se substituer au secteur économique, mais en assumant pleinement la place d'association définie par la loi de 1901 ? On peut se rappeler l'ébriété joyeuse qui prévalait en 2001, un siècle après la loi qui instituait les associations, alors que l'on redéfinissait les missions, les vocations et les moyens d'action de celles-ci. Cette ébriété est quelque peu retombée, sur fond de raréfaction des moyens. Cependant, l'ambition démocratique demeure, de même que la volonté de rendre service et la capacité d'accompagner des jeunes et des moins jeunes vers un chemin de citoyenneté. Dominique Voynet remercie les associations pour cet engagement.

## **II. Bilan 2013 du Conseil de la vie associative et compte rendu des commissions thématiques**

### **1. Retour sur une année de fonctionnement**

Marie-Hélène Carlier (Comité des fêtes Solidarité Carnot) rappelle que le Conseil de la vie associative, dans sa nouvelle formule, a pris forme en 2013. Il a été enrichi de nouveaux participants et a adopté une nouvelle organisation. Ce Conseil permet à ses membres de partager des idées, d'être associés et consultés sur des projets concernant la vie associative, ainsi que d'échanger entre associations et avec la municipalité.

Il n'y a pas de plus bel engagement que l'engagement associatif. Les bénévoles sont présents au quotidien dans les quartiers, engagés dans leurs activités souvent en plus de leur vie professionnelle, et œuvrent à créer et à maintenir le lien social qui est cher à tous.

Le Conseil de la vie associative est là pour les représenter. Il s'est réuni trois fois en plénière en 2013, la cadence mensuelle ayant été jugée trop lourde. Il est à regretter, malgré cette nouvelle organisation, une déperdition des associations élues. Certaines se sont présentées aux élections mais n'ont jamais assisté aux réunions. Le Conseil de la vie associative est là pour connaître les attentes, les questionnements, les problématiques ou les inquiétudes que les membres des associations souhaitent voir aborder. Il est donc important pour les associations élues d'être présentes aux réunions plénières et thématiques, mais aussi que les non élues rejoignent les groupes de travail du Conseil. De nouveaux groupes pourraient d'ailleurs être créés pour traiter de sujets qui ne sont pas abordés pour le moment, comme la mutualisation des matériels ou la possibilité de grouper des achats. Les idées sont ouvertes. Tous les membres associatifs qui le souhaitent sont invités à transmettre leurs coordonnées au Conseil pour être invités aux réunions thématiques. Le calendrier des réunions et leur compte rendu figurent également sur le site Internet de la Ville.

L'année 2013 fut riche en rencontres. Le Conseil de la vie associative a ainsi reçu Yves Fournel, adjoint au Maire de Lyon et représentant de l'Association des maires des grandes villes de France au sein du groupe de travail organisé par la Ministre Valérie Fourneyron. Il a présenté au Conseil la commission chargée d'actualiser la Charte d'engagement. Cette proposition législative et réglementaire en discussion au Parlement préoccupe le CVA. Il a reçu à ce sujet Danièle Creachcadec, fondatrice de l'association LEA (Lieux d'Ecoute et d'Accueil), qui lui a expliqué les difficultés rencontrées par son association du fait d'une suppression de subventions de l'Etat. LEA peut espérer pouvoir fonctionner en 2014, mais n'ira pas au-delà. Elle n'est pas la seule dans cette situation. A titre d'exemple, les Centres médicaux psycho-pédagogiques (CMPP), qui remplissent un réel besoin de service public et dont la mise en œuvre est déléguée à des associations, se trouvent également en grande difficulté.

Le Conseil a également rencontré Guenolaine Charier, responsable des projets 16-25 ans au Service jeunesse, qui a présenté le dispositif « A Montreuil c'est permis ». Il s'agit de remettre une aide de 500 euros à des jeunes en insertion pour passer leur permis de conduire. En contrepartie, ils doivent fournir 35 heures de bénévolat dans une association.

Le Conseil de la vie associative a aussi accueilli Sandra Joly, qui a pris ses fonctions au Service de la vie associative au poste de développeur, pour échanger avec elle sur les formations destinées aux associations. Une trentaine de formations, toutes gratuites, ont été organisées en 2013, soit 130 heures dispensées à 200 associations bénéficiaires, pour un budget de 5 000 euros.

Pour terminer l'année, la Maison des associations a organisé un « Speed Dating Bénévolat » où différentes associations sont entrées en contact avec des bénévoles. Tous les participants se sont montrés enthousiastes. Enfin, le personnel de la Maison des associations a organisé la Journée des associations montreuilloises, à laquelle le Conseil de la vie associative a apporté son aide.

## **2. Synthèse du travail des commissions thématiques**

### **1. Commission Animation de la Maison des associations**

Michel Podgoursky (FCPE) indique que la Commission Animation de la Maison des associations a été mise en place le 27 mars 2013 avec l'inscription de 19 associations. A cette occasion, deux directions de travail ont été tracées : la mise en réseau des associations et une animation de la Maison sur la base d'un projet d'équipement issu d'une concertation ayant eu lieu en 2012.

Le sujet n'a pas dû passionner les représentants des associations inscrits, estime Michel Podgoursky, car la Commission ne s'est réunie que deux fois, le 17 avril avec 8 associations puis le 16 octobre avec 5 associations. Les messages envoyés entre-temps n'ont reçu que très peu de réponses.

Lors des réunions, les discussions sont souvent revenues sur l'ensemble des problèmes que rencontraient les associations - financement, participation des adhérents, implication, bénévolat, salariat, locaux, matériels, mutualisation - sans jamais déboucher sur des réponses ni savoir ce que désiraient réellement les associations montreuilloises dans leur diversité. L'on a pu noter la méfiance des présents au regard du temps et à l'énergie qu'il fallait envisager de donner pour soutenir des propositions qui risquaient de ne jamais voir le jour.

La lecture du projet d'équipement de la Maison des associations a révélé beaucoup de vœux pieux, mais aussi de nombreux doutes sur les budgets envisageables et les investissements humains nécessaires. L'ampleur des ambitions de ce projet dépasse largement les moyens des participants de cette Commission. Ce projet enjoint ainsi d'aider au développement associatif en favorisant les partages d'expériences, le recueil, la circulation voire l'archivage des informations en travaillant en lien avec les réseaux nationaux, régionaux, départementaux, pour piloter la Maison des associations avec l'équipe municipale. Il propose de renforcer les ressources offertes en développant un appui technique et un soutien logistique, tout en favorisant la gestation des associations en devenir. Il engage à promouvoir la vie associative, la citoyenneté et la démocratie locale, en particulier avec les conseils de quartier, et à s'inscrire dans une logique transversale, thématique et territoriale avec les antennes de quartier et les centres sociaux (partenariats sur le principe d'aide et de soutien mutuel). A aussi été évoquée la possibilité de proposer aux associations de nouveaux services, de les faire se rencontrer, de leur permettre de mieux se connaître et de créer un conseil des usagers.

Un bilan partagé avec les différents acteurs de ce projet était prévu pour la fin 2013. Il n'a pas eu lieu.

En octobre, la Commission a étudié les demandes de domiciliation et l'attribution de 7 boîtes aux lettres, puis elle s'est penchée sur des propositions du Service municipal des relations avec la vie associative (SMRVA) : comment accueillir les nouvelles associations ; comment profiter des possibilités offertes par le service civique ; comment organiser un rendez-vous éclair (manifestation mise en place le 5 décembre) ; comment aménager un centre de ressources dans la salle rouge de la Maison ?

## 2. Commission Communication

Anne Dunoyer (Bouq'Lib') rappelle que la Commission Communication du CVA se compose des associations suivantes : Les Amis du fil, Bouq'Lib, Comité des fêtes Solidarité-Carnot, Les Commerçants de la Croix-de-Chavaux, Deux mains pour s'entendre, France Congo Multimédia, La Ligue des droits de l'homme, Montreuil en transition, les Murs à pêches, le Red Star cub Montreuil omnisports, Renc'art au Méliès et le Rugby club.

La Commission s'est d'abord interrogée sur le contenu du travail qu'elle devait mener. Trois axes se sont vite dégagés.

Tout d'abord, il paraissait nécessaire de renforcer la communication des associations en direction des Montreuillois. Il existe actuellement deux supports municipaux, *Tous Montreuil* et le site Web de la ville. Beaucoup d'associations disent avoir du mal à diffuser de l'information sur leurs manifestations et leurs actions dans *Tous Montreuil*, et ne savent pas qu'il existe un agenda associatif où elles peuvent poster leurs activités.

Ensuite, la communication interassociative n'est pas assez développée. Un grand nombre d'associations ignorent ce que font les autres. Comment dynamiser une interaction qui permettrait de monter des manifestations communes, de s'entraider grâce à la mutualisation de matériels et à la participation de tous les bénévoles ?

Enfin, peu d'associations savent ce que fait réellement le Conseil de la vie associative. Il faut donc diffuser une information sur le rôle qu'il assume. Le CVA est non seulement le porte-parole des associations face à la Ville, l'initiateur de réflexions sur le fonctionnement de la vie associative, mais aussi l'organisateur d'événements. Pour améliorer la visibilité du CVA, la Communication a souhaité travailler sur un logo.

La Communication a eu plusieurs rendez-vous avec la rédactrice en chef de *Tous Montreuil*, la responsable du Web (site et page Facebook) de la Ville et l'élue en charge de la communication. Auprès de *Tous Montreuil*, la Commission a relayé le ressenti de nombreuses associations, selon lesquelles les supports municipaux ne mettent pas assez en avant la vie associative alors qu'elle contribue grandement au dynamisme de la ville. La rédactrice en chef a expliqué que *Tous Montreuil* était un journal, comportant des articles et des informations, et non un répertoire d'organismes et d'associations. La Commission a proposé une série de portraits de bénévoles qui présenteraient l'action associative de façon plus dynamique. La rédactrice en chef a trouvé l'idée intéressante et a assuré que si les sujets s'y prêtaient, l'article se ferait sous l'angle de la personne impliquée et bénévole. Parallèlement, la Commission a sollicité l'ensemble des associations montreuilloises au sujet de ces portraits et de leurs difficultés de communication. Seules trois associations ont répondu, en dehors de celles qui sont représentées à la Commission.

Pour le site Web, la Commission a expliqué qu'elle trouvait l'espace associatif très austère, et qu'il n'était pas assez mis en avant sur le site. Celui-ci est en train d'être réaménagé, avec un fonctionnement différent pour les associations. La Commission a donc suspendu son travail sur ce sujet en attendant le nouveau support.

La Commission n'a pas encore trouvé le moyen de remédier à l'absence de communication entre les associations. Il n'existe pour le moment aucun support. Il faudrait donc en imaginer un, qui serait celui des associations et ne serait pas chapeauté par la Ville. Il a été question d'un Facebook où chaque association pourrait poster son actualité, mais cela présentait le risque d'une avalanche de messages de toutes sortes, d'intérêt limité, dissuadant les lecteurs. Sans compter le danger de messages litigieux : il faudrait obligatoirement un modérateur. Il a également été question d'un blog ou d'un site, mais cela nécessiterait qu'une personne se charge de collecter, ordonner, hiérarchiser et poster les informations reçues. Ce travail de modération, qui l'assumerait ? Ce point est à remettre à l'ordre du jour du travail de la Commission.

Dernier point, le logo du Conseil de la vie associative : quelle valeur devait-il mettre en avant ? La première idée a été l'entraide associative. La Commission a demandé d'autres pistes aux associations, mais n'a quasiment pas reçu de réponse. De fait, un membre de la Commission a proposé quelques visuels illustrant l'idée d'entraide. Un autre a travaillé sur le graphisme du lettrage. Ces différentes propositions sont aujourd'hui

présentées aux participants du Forum, qui sont appelés à en choisir une ou plusieurs. En fonction de ce choix collectif, la Commission travaillera sur la piste retenue. L'avis des participants est également sollicité sur la mention qui accompagnera le logo : « Conseil de la vie association », « les impliqués associatifs » ou « les impliqués de la vie associative » ? Parler « d'impliqués » mettrait en valeur le réel investissement des adhérents des associations, qui sont passionnés et impliqués dans la pratique d'une activité, dans la vie de leur quartier ou de leur ville, et qui sont le plus souvent bénévoles.

Le bilan de cette première année est plutôt positif au regard de la réflexion et du travail concret qui ont été menés, mais la Commission déplore le manque d'investissement des associations qui se sont inscrites dans ce groupe de travail et plus généralement au CVA. L'absentéisme est problématique pour un travail collectif. Il est rappelé que toutes les associations montreuilloises peuvent participer aux travaux des différentes commissions.

### **3. Commission Travaux et Logistique**

Danielle Dobosz (Terya So) rapporte que la Commission Travaux et Logistique a mené un travail dynamique en visitant des salles mises à la disposition des Montreuillois, dont elle a dressé l'inventaire et l'état des lieux.

La Commission est composée de Colette Bosi (CCEFR), Gérard Boumghar (Renc'art au Méliès), Patrick Chaize (APECEK), Catherine Etesse (RSCM Judo), Alain Fabre (AMUTC), Michel Podgoursky (FCPE), Christiane Urbain (CIM) et Marc Vidore (Croix-Rouge française). Elle s'est réunie quatre fois pour mettre en place sa méthodologie de travail et faire le point sur ses actions. Elle a visité deux centres de loisirs (La Noue et Garibaldi), cinq maisons de quartier (Jean Lurçat, La Noue, Branly-Boissière, Picasso et Ramenas), deux salles de réunion (Révolution et Garibaldi) ainsi que la halle du marché de la Croix-de-Chavaux. La Commission a rencontré l'adjoint au Maire pour l'aménagement de cette halle et a fait des propositions qui ont pu y être mises en place, avec les services techniques de la Ville. La Commission a également rencontré Monsieur Hubert, Directeur des Bâtiments, pour échanger sur les modalités de fonctionnement de ce service. Elle a participé à une visite de chantier pendant les travaux de la salle Franklin, qui est une réussite.

Lors de ses différentes visites, la Commission a échangé avec des utilisateurs des locaux et a pu recueillir leurs souhaits et les problèmes qu'ils rencontraient : entretien des extincteurs, conditions de sécurité, disponibilité parfois aléatoire des agents communaux...

La Commission a assisté à la présentation du projet de la halle du parc Montreau, au cours de laquelle les architectes ont expliqué leurs choix techniques et visuels. Le toit de la halle a été retiré. Le Directeur des Bâtiments a expliqué qu'il se posait des problèmes relatifs aux appels d'offres, le toit étant composé d'un matériau très particulier.

Par ailleurs, la Commission a œuvré pour l'aménagement de la halle du marché de la Croix-de-Chavaux. Chacun a pu constater les aménagements obtenus, qui sont à compléter et à entretenir.

La Commission a aussi participé activement à l'aménagement de la salle Franklin et a pu apporter sa vision sur la disposition des locaux. Une visite du chantier a pu se faire en janvier 2014, et l'inauguration de cette salle interviendra prochainement.

Tout ceci prouve que combien cette Commission est dynamique et force de proposition.

Pour 2014, les visites de salles mises à disposition des associations se poursuivront dans le but d'en recenser les avantages et inconvénients et de contribuer à l'amélioration de leurs conditions d'utilisation. Les services de la Ville seront sollicités pour terminer l'aménagement de la halle du marché de la Croix-de-Chavaux et trouver une solution pérenne pour le rangement des lices bois permettant l'accrochage du matériel associatif. La Commission a aussi le souhait de visiter à nouveau la Maison des associations pour la rendre plus agréable d'utilisation et moins énergivore.

Ce programme ambitieux demande du temps et des bonnes volontés, les visites se faisant souvent pendant les heures de travail. La Commission sollicite l'aide de tous ceux qui souhaitent la rejoindre. Elle peut

être contactée à l'adresse suivante : [cva.travaux@gmail.com](mailto:cva.travaux@gmail.com). Enfin, la Commission tient à remercier l'ensemble des personnels communaux avec lesquels elle a pu travailler, ainsi que les bénévoles des associations rencontrés sur les divers sites.

En complément de cette présentation, Dominique Voynet estime qu'il est extrêmement utile de dresser un inventaire des locaux mis à disposition des associations dans la Ville. La Maire est souvent sollicitée par des associations qui sont à la recherche de locaux. Elle leur suggère régulièrement de prendre contact avec d'autres associations qui n'utilisent parfois des locaux que quelques heures par semaine, peinent à payer un loyer et seraient ouvertes à accueillir d'autres associations. Il faut envisager des partages et des mutualisations de locaux entre associations.

Par ailleurs, un travail sera à poursuivre pour savoir comment utiliser davantage des locaux aujourd'hui sous-utilisés comme les salles de convivialité d'écoles ou de collèges - moyennant un certain nombre d'aménagements modestes et de précautions. Il en est de même en ce qui concerne les locaux culturels de la ville. La réhabilitation du Théâtre Berthelot et du Théâtre des Roches permettra d'utiliser ces locaux mieux que par le passé.

Dans certains quartiers, un grand nombre de locaux associatifs ou collectifs ont été mis en place et restent parfois méconnus. A titre d'exemple, on trouve place du Morillon le Mori'bar, le local de l'Association des femmes ou encore le local du Centre social.

Les grandes salles, en revanche, font encore cruellement défaut, hormis la salle des fêtes qui est très utilisée. Quand la grande halle du parc Montreau a été prévue, les architectes ont alerté sur le fait qu'il était certainement presque aussi coûteux de démolir et de reconstruire la halle plutôt que de la réhabiliter. Or, dans le cadre d'une concertation, les habitants du quartier ont privilégié l'hypothèse d'une réhabilitation. Malgré un manque de moyens, l'occasion du contrat signé avec la Régie a été saisie pour dégager les fonds nécessaires à cette réhabilitation. Or divers problèmes sont survenus en cours de route. Tout d'abord, des lots de l'appel d'offres ont été infructueux car les entreprises ne souhaitent pas s'engager dans ce chantier d'une taille intermédiaire, trop petit pour certaines, trop grand pour les autres. Les mauvaises surprises se sont multipliées au cours de la démolition. Bien qu'un diagnostic amiante ait été fait, de l'amiante a été trouvé dans des lieux imprévus, ce qui a entraîné des arrêts de travaux. A ce stade, Dominique Voynet a demandé que les travaux soient suspendus, car les surcoûts probables du chantier sont tels que la question d'une démolition et d'une reconstruction d'une halle polyvalente se pose à nouveau. Le Conseil de la vie associative pourrait utilement se pencher sur cette question pour savoir si une salle polyvalente (grand hall et petit hall) ne serait pas plus pertinente.

#### **4. Commission Evénements**

Marc Vidore (Croix-Rouge française) observe que le travail de construction qui est mené actuellement par le Conseil de la vie associative est invisible et de longue haleine. Avant qu'un bâtiment monte, il faut commencer par en stabiliser les sous-sols. C'est ce qui se produit actuellement.

Dès sa création, la Commission Evénements a demandé que lui soit communiquée la liste des manifestations prévues au calendrier municipal. Or le SMRVA lui a expliqué que de nombreuses manifestations n'étaient pas connues à l'avance, car il était à l'initiative de chaque association d'en faire part selon son fonctionnement propre. Il est difficile, dans ces conditions, d'établir un calendrier des activités. Complexité supplémentaire, certains locaux dépendent du SMRVA mais d'autres de la Vie scolaire ou d'autres services. Néanmoins, la Commission a réitéré sa demande d'avoir connaissance en temps réel des décisions qui concernent au moins les grandes manifestations. Il s'est avéré à cette occasion que des réunions de la Commission avaient été planifiées en même temps que des événements importants, comme l'inauguration du 116...

La Commission a fait la synthèse des questionnaires distribués à l'occasion de la Journée des associations montreuilloises. Sur les 200 associations présentes, seuls 50 questionnaires ont été recueillis. Les associations répondantes ont indiqué qu'elles participaient à la Journée pour les raisons suivantes :

- faire connaître l'association au public : 92% ;
- faire connaître l'association aux autres associations : 46% ;
- partager les expériences associatives : 66% ;
- financer une partie des projets : 4% ;
- autres objectifs : 6%.

Parmi les points positifs, 90 % associations se sont dites plutôt satisfaites et très satisfaites de la Journée, contre 4 % d'insatisfaites. Elles sont 84 % à ne pas avoir rencontré de difficulté lors de l'inscription, contre 10 % à en avoir rencontré. S'agissant de leur emplacement, 66 % en étaient satisfaites et 13 % insatisfaites. Enfin, 84 % des associations ont été satisfaites du matériel mis à leur disposition, contre 8% d'insatisfaites.

Parmi les points négatifs, 68 % des associations ne se sont pas rendues à l'apéritif qui avait été organisé à leur intention, ou n'en ont pas eu connaissance. En revanche, cette manifestation a été très appréciée par les associations qui y ont participé. Les associations sont 14 % à avoir trouvé les stands trop bruyants en raison de la musique diffusée. Certaines ont également regretté que les stands soient trop serrés ou pas assez grands. A cet égard, Marc Vidore en appelle à une solidarité interassociative permettant d'accueillir toutes les associations qui souhaitent participer à la Journée. Enfin, il avait été proposé de participer à l'animation de débats lors de la Journée. Cependant, il est difficile tout à la fois de tenir un stand et de participer aux débats.

S'agissant de la prochaine Journée des associations en 2014, 68 % des répondantes souhaitent que la même période soit maintenue, à savoir le dernier samedi de septembre, et préfèrent un format en demi-journée. Il faut en particulier veiller à ce que la Journée des associations ne se tienne pas en même temps que la Journée des associations sportives.

Le SMRVA apporte un réel soutien à cette manifestation organisée par les associations pour les associations. Lors de la Journée des associations, un stand d'accueil a été animé par les personnels du SMRVA. S'il est de leur rôle de soutenir l'activité associative, il ne l'est pas en revanche d'accueillir les associations. La Commission souhaite qu'en 2014, plusieurs bénévoles puissent tenir ce stand d'accueil. C'est d'ailleurs le meilleur moyen de se connaître entre associations et de se faire connaître du public.

Quelle doit être la mission de la Commission Evénements ? Doit-elle se limiter à établir un calendrier et à préparer la Journée des associations ? Certainement pas. Le CVA a besoin que les associations le conseillent et lui transmettent leurs besoins et leurs recommandations.

Enfin, la Commission tient à remercier les personnels du SMRVA qui fournissent un travail considérable et extrêmement efficace.

### 3. Débat

#### ***a. Renforcer la dynamique d'animation de la Maison des associations***

Patrick Petitjean se dit surpris par le bilan qui a été fait de la Commission Animation de la Maison des associations, qui a caricaturé les éléments du projet d'établissement en les présentant comme des vœux pieux. Or, la perspective que trace ce projet d'établissement est celle d'une Maison des associations qui puisse acquérir de l'autonomie par rapport au SMRVA avant de développer une logique qui lui soit propre. De même, d'autres établissements de Montreuil sont placés sous la responsabilité des services municipaux mais sont autonomes, comme le Café La Pêche qui dépend du Service Jeunesse, ou les centres sociaux qui dépendent de la Direction des Solidarités.

Cette perspective pour la Maison des associations a été définie à partir de l'adhésion de la Ville au Réseaux national des maisons des associations (RNMA), avec lequel des échanges et des retours d'expérience se sont déroulés sur la manière de dynamiser les mouvements associatifs et de définir clairement les relations entre les municipalités et les associations. Elle résulte donc d'une réflexion concertée.

Toutes les présentations qui ont été faites, observe Patrick Petitjean, révèlent une tension inhérente à la vie associative : une association se crée pour regrouper des adhérents en vue d'un objectif partagé, mais il est difficile de faire émerger un sentiment collectif à toutes les associations. L'enjeu auquel les élus et les associations sont confrontés est de développer un sentiment collectif et des pratiques communes. C'est toute la difficulté que rencontre le CVA.

En ce sens, le projet de la Maison des associations repose sur l'idée d'une coanimation de l'établissement par les associations et les services de la Ville. C'est un travail de longue haleine, et des progrès ont été accomplis. A titre d'exemple, l'axe qui consiste à développer les ressources fournies par la Maison des associations a donné lieu à une multiplication des formations ou encore à la participation à la Journée des associations qui a accueilli près de 200 associations. Depuis quelques années, les initiatives de ce type ont contribué à développer une dynamique collective. On peut également citer une action à laquelle les associations sont sensibles, l'installation de nouvelles boîtes aux lettres à leur intention à la Maison des associations. Ces développements devront se poursuivre, dans une logique de coanimation. Or pour animer, il faut aussi l'implication des associations - ce qui soulève le problème de la mobilisation collective.

Dominique Voynet se dit assez stupéfaite de l'intervention de Michel Podgorsky. Elle a constaté, comme beaucoup, que l'ancienne Coordination de la vie associative ne fonctionnait pas. A titre personnel, elle avait un doute sur son intérêt, mais se disait que pour les petites associations, une plateforme de services était fondamentale, ainsi qu'une coordination de la vie associative permettant une mutualisation des ressources et une solidarité entre les associations. Le nombre important de participants au présent Forum, un samedi matin, témoigne d'un réel engagement de la part des représentants d'associations. Or ceux-ci se voient tenir un discours dépressif et grinçant. Il y a là une incohérence.

Certes, il est difficile de construire l'autonomie de la vie associative malgré son hétérogénéité. On ne saurait donc que trop recommander au Conseil de la vie associative de s'appuyer sur toutes les personnes qui sont présentes aujourd'hui, qui ressentent le besoin de s'engager. Beaucoup d'associations hésitent à s'impliquer dans le Conseil de la vie associative car le retour sur investissement n'est pas immédiat. L'équipe du Conseil de la vie associative donne de son temps, et est sans doute déçue de constater que peu d'associations répondent aux appels et assistent aux réunions. Cependant, le fait que tant de monde soit présent aujourd'hui à ce Forum constitue un encouragement et doit donner envie d'aller de l'avant. La vie associative à Montreuil est précieuse. Si certains ne se sentent plus l'énergie de s'y impliquer, peut-être que d'autres doivent les relayer temporairement.

Roselyne Rollier (Maison des femmes de Montreuil) partage le constat d'une difficulté de fonctionnement de la Commission Animation de la Maison des associations. Peut-être cela tient-il au fait que l'organisation même de la Commission n'était pas *ad hoc*. A titre d'exemple, il s'est posé des problèmes de calendrier. Il avait été prévu que les réunions aient lieu dans l'une des associations participantes, solution intéressante car propice aux rencontres interassociatives, mais qui n'a malheureusement pas perduré. C'est un principe à retenir, mais à mieux organiser. Quelques réunions ont en outre été annulées, ce qui est très dommageable et démotivant.

Le sujet même à traiter était complexe. La Maison des associations a encore besoin de temps pour faire la part des choses entre ce qui relève de la dynamique associative d'une part, et des services de la Ville - qui sont extrêmement efficaces - d'autre part. La diversité même des associations, de leur mode de fonctionnement, de leurs moyens et de leur forme d'engagement est telle que l'enjeu d'en faire une dynamique collective n'est pas aisé.

Les difficultés qui ont été rencontrées en 2013 ont une explication et ne doivent pas susciter la démotivation. Il importe de définir un fonctionnement plus efficace et de rallier de nouvelles forces. Il reste néanmoins vrai que la participation au Conseil de la vie associative demande de l'énergie, alors que chacun est déjà lourdement sollicité par sa propre association. C'est pourtant nécessaire, car la vie associative est très menacée par une logique économique qui pourrait la mettre à mal.

Frédéric Benazza (Comme vous émoi) rappelle que la vie associative n'est pas une science exacte, et qu'elle ne peut pas être conduite comme une entreprise. La vie associative, c'est d'abord la vie humaine, avec



sa diversité et ses aléas. Montreuil a la chance d'avoir de nombreuses associations et un dynamisme que d'autres villes lui envient. Alors que la société et la ville traversent des crises profondes, il faut continuer à travailler ensemble.

Pour Frédéric Benazza, la vitrine de la Maison des associations ne traduit pas le dynamisme de la vie associative. Il paraît indispensable que cette devanture soit rénovée. Au retour des beaux jours, il serait également envisageable de tenir des réunions devant la Maison et non pas à l'intérieur.

Patrick Petitjean signale qu'une réflexion a été menée sur la façon de réaménager la Maison des associations pour la rendre plus attractive, à l'intérieur comme à l'extérieur. Des problèmes d'amiante la rendent difficile à restructurer. Il conviendra rapidement de réaménager sa façade et son parvis, où peuvent effectivement être prévues des réunions ou des rencontres.

## **2. Renforcer la communication entre et envers les associations**

Chantal Thibault (Maison des Babayagas) signale qu'elle a été contactée par la créatrice du site Izoneo qui propose d'être la vitrine des activités des associations et des Montreuillois. Ce site très simple d'utilisation est gratuit pour les associations dans un premier temps, mais deviendra ensuite payant.

Fabienne Mauffrey (L'Echiquier de la ville) se demande si l'absentéisme des associations aux réunions du Conseil de la vie associative n'est pas dû à un dysfonctionnement interne. En effet, son association n'a été convoquée à aucune réunion plénière ni thématique. Elle n'a reçu de courrier que sur les formations. Cela témoigne d'un problème de communication du Conseil à l'attention des associations. Céline Hédhuin (Comité des fêtes Ramenas) déplore également un manque d'information sur les réunions des commissions, et même sur les formations.

En réponse à ces remarques, Anne Dunoyer explique que le Conseil de la vie associative tenait jusqu'à présent des réunions internes dans le cadre de ses commissions. Il a toutefois décidé d'ouvrir celles-ci à d'autres associations que celles qui s'y étaient initialement inscrites. Elle reconnaît par ailleurs que communication interassociative est problématique : les associations répondent rarement aux emails de sollicitation qui leur sont envoyés par le CVA, sans compter que les adresses email ne sont pas toujours à jour.

Patrick Chaize (Apecek) estime que trois réunions de commission par an ne suffisent pas pour que les associations se connaissent. Il faudrait en tenir au moins tous les deux mois.

Alain Léger estime qu'il serait utile que le Conseil de la vie associative tienne des réunions par secteur d'activité. Cela constituerait une première étape pour que les associations se rencontrent autour de sujets partagés, se connaissent davantage et construisent une action commune. Ainsi, il faut parfois travailler sur le particulier pour aller vers le général.

Patrick Petitjean signale que la Ville met à disposition des associations un nouveau logiciel, qui sera présenté ce jour, qui permettra notamment de mieux diffuser l'information entre les différents secteurs de la vie associative.

René Colin (association Condorcet) comprend que *Tous Montreuil* ne puisse pas consacrer des pages à toutes les associations, mais suggère qu'il comporte au moins un encadré destiné au Conseil de la vie associative. Pour Céline Hédhuin, les choix opérés par *Tous Montreuil* pour communiquer sur les événements de quartier méritent d'être questionnés.

Frédéric Benazza regrette que l'utilisation des panneaux d'affichage associatifs pose problème depuis des dizaines d'années, notamment en période électorale, et qu'ils soient investis par des messages politiques. A ce sujet, Augustin Noir (Club de jeu de go de l'est parisien) aimerait avoir connaissance de la liste des panneaux d'affichage destinés aux associations dans la ville. Marie-Hélène Carlier lui conseille pour cela de se tourner vers la Maison des associations. Rien ne sert toutefois de coller des affiches avant les élections...

Gilles Lambert (La Parole errante) souhaite savoir quel est le statut des panneaux d'affichage : sont-ils des panneaux associatifs ou des panneaux d'expression sur la ville ? Il regrette qu'ils soient toujours phagocytés par des grandes organisations. Patrick Petitjean répond que conformément à la loi de 1979 sur l'affichage sauvage, il s'agit de panneaux de libre expression. Des panneaux associatifs seraient sous verre, et seraient donc plus complexes à gérer et plus coûteux.

### **3. Les salles mises à disposition des associations**

Un représentant de l'association Tourisme, loisirs et culture souhaite savoir si la salle de l'école Résistance sera bientôt disponible pour les associations. Marie-Hélène Carlier confirme qu'une salle est prévue pour le monde associatif dans cette école, en mode partagé, de même qu'à l'école Louise Michel et dans le Neuvième collège. Par ailleurs, deux salles sont mises à disposition dans l'école Héritier.

Fabienne Mauffrey se réjouit du travail réalisé par la Commission Travaux. Elle s'enquiert de la capacité des salles précitées par Marie-Hélène Carlier et craint que les nouvelles salles ne soient toutes de petite taille. Elle reconnaît que la Maison des associations effectue un travail remarquable pour attribuer des salles à toutes les associations, mais regrette qu'une attribution à une association se fasse souvent au détriment d'une autre.

Par ailleurs, Fabienne Mauffrey se dit choquée d'apprendre que le chantier du parc Montreau est arrêté, alors que l'ouverture était prévue en février 2014. C'est extrêmement dommageable, juge-t-elle, car aucun lieu à Montreuil ne peut réunir plus de 100 personnes, hormis la salle des fêtes qui est très demandée. Cette carence met le travail de certaines associations en péril.

Dominique Voynet répond que la Ville n'est pas en mesure d'aménager dans chacun des quartiers des salles permettant à une centaine de personnes de se réunir. La solution réside dans la mutualisation. Pourraient par exemple être utilisés des préaux d'écoles et des gymnases, ainsi que le premier étage de la piscine qui accueille déjà les activités du Club d'escrime.

Fabienne Mauffrey relate enfin un problème relatif à l'utilisation de la halle de la Croix-de-Chavaux. Les utilisateurs du Centre jean Lurçat, dont fait partie le club d'échecs le samedi après-midi, sont gênés par un passage incessant de personnes qui utilisent ce Centre comme des toilettes publiques. C'est une réelle gêne pour les associations qui y dispensent des cours. Ne serait-il pas possible de créer des toilettes dans la halle de la Croix-de-Chavaux ?

Patrick Petitjean souligne que l'activité de la commission Travaux a permis de repérer des dysfonctionnements et de résoudre un certain nombre de problèmes, dans une relation constructive avec les services de la ville. Ce travail sera poursuivi au vu des difficultés qui seront remontées. Par ailleurs, le nouveau logiciel proposé aux associations comportera à brève échéance un calendrier d'occupation des salles, qui sera accessible à toutes les associations et permettra de déposer des demandes à des créneaux donnés. Ce fonctionnement concernera au moins dans un premier temps les salles gérées par le SMRVA, voire ultérieurement les installations sportives.

Marc Vidore souhaite rappeler que la Commission Travaux et Logistique et travaux visite les salles et émet des remarques sur les travaux nécessaires mais ne rend aucun arrêté d'utilisation.

### **4. L'aménagement de la halle du parc Montreau**

Patrick Chaize regrette que la Commission Logistique ne parvienne pas à obtenir la liste des locaux gérés par l'OPHM.

A un participant qui s'enquiert de l'avancement de l'aménagement de la halle du parc Montreau, Dominique Voynet explique qu'à ce stade, la question qui se pose est de juger s'il faut poursuivre les travaux ou s'il n'y a pas un intérêt collectif à remettre en cause une partie de l'aménagement qui a déjà été effectué. Elle ne

saurait prendre cette décision à six semaines des élections. Tous les éléments techniques et financiers doivent être réunis pour que la prochaine équipe municipale puisse faire un choix en connaissance de cause.

## **5. Calendrier des manifestations associatives**

Augustin Noir partage le constat selon lequel la musique diffusée par les stands lors de la Journée des associations peut virer à la cacophonie. Marie-Hélène Carlier souligne qu'il est demandé une certaine modération du volume sonore dans le courrier qui accompagne la fiche d'inscription des associations.

Céline Hédhuin juge nécessaire d'établir un calendrier partagé des manifestations des associations, car celles-ci ne savent souvent pas quels autres événements se tiennent le même jour que leur propre manifestation. Cela induit malheureusement une concurrence entre les événements des associations et ne va pas dans le sens de la mutualisation des moyens.

### **III. Vers une disparition des associations ?**

Roselyne Rollier rappelle que les associations représentent des millions d'emplois en France. A elles toutes, elles seraient le quatrième employeur du pays. Elles constituent une force considérable, non seulement économique mais aussi technique, politique et même philosophique. Elles démontrent que chacun a une place à prendre dans la société, des idées à défendre et de l'énergie à revendre.

Depuis quelques années, certaines normes européennes et nationales tendent à s'immiscer dans la façon dont les associations bénéficient de financements publics. Si la situation mérite peut-être d'être réglementée, ce doit être à l'avantage des associations et de leurs publics. Un certain nombre d'associations se sont emparées de cette question et ont alerté du risque que pouvaient représenter les évolutions législatives européennes et nationales en cours. Didier Minot, l'un des animateurs du Collectif des associations citoyennes, est l'un d'eux. Il est également le fondateur du Réseau des écoles de citoyens (Reci).

Didier Minot explique que le Collectif des associations citoyennes est né en 2010 pour lutter contre l'instrumentalisation et la réduction des associations à une seule dimension commerciale, objectifs qui figuraient dans la circulaire dite Fillon. Aujourd'hui, 12 000 responsables associatifs sont en lien avec le Collectif, ainsi que plus de 1 000 associations et 80 réseaux nationaux.

L'action du Collectif suit quatre orientations principales.

- Défendre et souligner le rôle fondamental des associations.
- Dénoncer les restrictions budgétaires, les suppressions d'emplois et la croissance des appels d'offres qui mettent en danger la capacité d'action des associations.
- Participer au dialogue institutionnel depuis 2012.
- Développer la mise en réseau des associations citoyennes avec des collectifs locaux.

#### **1. La menace de la baisse des financements**

Le Collectif dénonce le vaste « plan social invisible » qui est en train de se mettre en place. A cet égard, le budget de l'Etat adopté pour 2014 est porteur de graves risques pour les financements associatifs. Pendant dix ans, l'emploi associatif a augmenté régulièrement. Il représente aujourd'hui 1,8 million d'emplois en France, soit davantage que l'agriculture et l'agroalimentaire réunis. Cet emploi est étroitement dépendant du niveau des financements publics. Or depuis cinq ans, les financements de l'Etat ont diminué de 30%. Jusqu'en 2010, les collectivités pouvaient encore compenser la baisse des financements d'Etat. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, une partie des ressources des collectivités provient de la dotation que l'Etat leur verse en contrepartie des compétences qui leur ont été transférées. Cette dotation a été plafonnée pendant trois ans. L'Etat a annoncé une diminution de la dotation globale de fonctionnement de 1,5 milliard d'euros en 2014 puis de 3 milliards

d'euros en 2015. En 2011, 26 000 emplois associatifs ont été perdus. Après une accalmie en 2012, les pertes d'emplois ont repris de plus belle au dernier trimestre 2012 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 (-10 000 emplois). Depuis neuf fois, le gouvernement a réussi à stabiliser temporairement la situation en créant 28 000 emplois d'avenir. Il s'agit cependant d'emplois temporaires et non qualifiés, qui ne font que masquer la perte d'emplois qualifiés qui se poursuit. Il n'y aura pas de nouveaux emplois d'avenir en 2014, ce qui devrait conduire à constater la perte de 30 000 à 40 000 emplois. En outre, la dotation de l'Etat aux collectivités reculera. Dans le même temps, une réforme fiscale a privé les collectivités de la capacité d'augmenter l'impôt local.

Depuis avril 2013, le Collectif dénonce cette situation qui lui paraît extrêmement grave. En effet, une partie de l'expérience associative est en train de disparaître. A Montreuil par exemple, l'association Lieux d'Ecoute et d'Accueil (LEA) qui réalisait un travail très important depuis 1995 sur les conduites à risques est menacée parce que brutalement, la Direction départementale de la cohésion sociale a annoncé la suppression du tiers de sa subvention, ce qui met en péril ses emplois. L'Etat propose comme solution d'embaucher des emplois d'avenir et de répondre à des appels à projets...

## **2. La menace des appels d'offres**

Une autre menace pour les associations réside dans la progression des appels d'offres par rapport aux subventions. La part des subventions dans les financements publics a baissé de 10 % en huit ans. Elle est aujourd'hui à égalité avec les commandes publiques de l'Etat et des collectivités, qui progressent de 10 % par an. A noter toutefois, toutes les collectivités ne développent pas le recours aux marchés publics pour les actions qui relèvent normalement de la subvention. Il en va d'un choix politique. Certaines collectivités y cèdent néanmoins, sous l'influence de trois facteurs.

D'une part, un esprit managérial se développe auprès des fonctionnaires territoriaux et de certains élus, conduisant à interpréter toute situation en termes de gestion et de chiffres, au mépris de la réalité humaine qui est en jeu. Dans cette optique, le seul objectif est de diminuer les coûts. L'appel d'offres est alors un bon moyen de rompre avec la continuité des subventions.

D'autre part, la réglementation européenne autorise l'octroi de subventions mais s'arroge le droit de requalifier celles-ci en commandes publiques en cas d'erreur manifeste - avec une obligation de remboursement. De fait, les services juridiques de certaines collectivités conseillent de ne plus passer que par les appels d'offres, pour limiter tout risque. En conséquence, les associations sont dépossédées de leur projet, puisqu'elles répondent à la commande d'un donneur d'ordres plutôt qu'elles ne développent leur propre projet. Cela entraîne en outre une discontinuité dans les financements des associations, au gré d'appels d'offres aléatoires.

Enfin, vu la complexité des procédures, les petites et moyennes associations, ne sont pas toujours en mesure de répondre aux appels d'offres. Il s'ensuit une concentration de l'action associative. Les procédures de financement sont, de manière générale, de plus en plus complexes au nom d'un principe de précaution. A titre d'illustration, la procédure Ville Vie Vacances demande de remplir 30 dossiers pour 2 700 euros de subvention... Le Fonds Régional de Développement de la Vie Associative d'Ile-de-France demande 27 pièces justificatives, contre 8 il y a trois ans. Le Collectif demande qu'une discussion urgente se tienne sur la nécessité de simplifier les procédures.

La multiplication des exemples d'associations en difficulté montre qu'après les services publics et après la modernisation de l'Etat, c'est au tour des associations d'être sommées de se convertir à un modèle de gestion néolibéral. Le supplément du *Monde* « Associations et fondations » du 3 décembre 2013 présentait la diminution des financements publics comme inéluctable et engageait les associations à recourir au mécénat d'entreprise, à accueillir des cadres d'entreprises qui viennent faire du bénévolat pour enseigner des méthodes de gestion entrepreneuriales et à recourir au *crowdfunding*, c'est-à-dire à l'appel aux dons sur Internet. Qui pense sérieusement que même 1 % des 1,3 million d'associations en France trouveront leurs moyens sur Internet ?

Ceci traduit deux visions des associations. L'une considère les associations comme des opérateurs compétitifs et pragmatiques, et l'autre reconnaît la contribution des associations au bien commun et à l'intérêt général. Le Collectif défend cette deuxième vision, qui est la seule qui lui paraisse porteuse d'avenir dans le contexte de crise multiforme que traverse la société. Plus qu'une crise, le Collectif estime qu'il s'agit là d'une offensive contre un modèle de société pour en imposer un autre, offensive menée par les grands opérateurs économiques et financiers, relayés par une partie du corps politique ainsi que par quelques réseaux associatifs et fondations. Cette crise ne peut que s'approfondir. Pour dépasser les problèmes de la société, les associations sont porteuses de solutions essentielles et originales. Elles sont parmi les rares organisations qui permettent de faire société, qui portent une vision globale et puissent s'attaquer à des questions concrètes, en réponse aux besoins.

### **3. La réponse des associations aux enjeux de la période**

Les associations proposent des réponses innovantes à de nombreux enjeux de société.

Face à la catastrophe écologique, il est nécessaire d'agir au quotidien, dans une multitude d'actions locales. Déjà, des dizaines de milliers d'associations œuvrent pour une consommation responsable et pour la défense du cadre de vie et de l'environnement. Elles associent une réponse aux besoins fondamentaux de la population avec une approche globale.

En matière de renforcement du lien social, de solidarité et de vivre ensemble, de très nombreuses associations luttent contre les discriminations et reconstruisent un pouvoir d'agir au-delà de la simple résistance, en imaginant d'autres pratiques.

Dans le domaine de l'action sociale, qui est fortement attaqué et incité à entrer dans le moule de la marchandisation, beaucoup d'associations conservent coûte que coûte un projet qui accorde la primauté aux valeurs fondamentales d'épanouissement de la personne humaine et de respect de la dignité.

Dans le champ du handicap, la gestion par les coûts imposée par les agences régionales de santé pose des problèmes de plus en plus grands aux associations spécialisées. Or sans elles, il manquerait tout en pan de ce qui fait société aujourd'hui.

En matière de participation citoyenne et de démocratie, il est utile de rappeler qu'après la Révolution française s'est produit un très grand essor de la vie associative. Malgré l'interdiction posée par la loi Le Chapelier, les clubs et groupes d'entraide mutuelle se sont multipliés. C'étaient également des lieux de débat politique. A partir de 1850, ce mouvement a été réprimé. Dans un contexte de révolution industrielle, on préférait en effet avoir affaire à des travailleurs atomisés. La lutte pour l'égalité a été remplacée par la philanthropie, dans laquelle les plus riches aidaient les plus pauvres. Cela a donné lieu à des luttes importantes qui se sont finalement traduites par un compromis avec la loi sur les coopératives, la loi sur les syndicats en 1884, la loi sur les mutuelles en 1898 et la loi de 1901. Au cours du XXe siècle, ce compromis a permis l'émergence de l'Etat social, avec une reconnaissance progressive de nouveaux droits fondamentaux assortis de politiques publiques. Chaque fois qu'un droit nouveau était mis en œuvre, de nouveaux secteurs associatifs apparaissaient : le tourisme populaire en 1936 avec les congés payés, les associations du secteur social en 1945, les MJC, etc.

Aujourd'hui, l'on assiste à une régression de cet Etat social et, concomitamment, des politiques publiques qui l'accompagnent. D'où les difficultés d'un grand nombre d'associations qui œuvraient pour l'exercice de ces droits, et qui avaient parfois même été créées par l'Etat à cet effet. Les associations doivent inventer une nouvelle étape, dans le but de maintenir les solidarités et un certain nombre de régulations. Dans le même temps, il convient de trouver les voies d'une autonomie associative qui permettra d'agir autrement, sachant que l'on ne reviendra pas à la situation qui avait prévalu jusqu'alors.

Les associations restent un des creusets de l'éducation à la citoyenneté. Beaucoup de responsables politiques ont d'abord été des responsables associatifs. En outre, de nombreux citoyens se forment à la démocratie et au débat *via* les associations. Celles-ci sont donc très importantes pour l'avenir de la démocratie.

L'épanouissement des personnes est un autre apport des associations à la société. On compte en France des dizaines de milliers d'associations culturelles, 275 000 associations sportives ainsi que de nombreux mouvements d'éducation populaire. Du reste, toutes les associations ont une dimension d'éducation populaire, même si ce n'est pas leur objet principal. En effet, l'éducation ne consiste pas à transmettre des connaissances à des personnes qui n'en auraient pas, mais à favoriser une émancipation des personnes, à permettre à chacun d'agir solidairement et de se libérer d'un état de domination pour trouver une qualité de sujet. C'est un des apports majeurs de la vie associative.

Citons enfin l'émergence d'une économie solidaire permise par les associations. L'essentiel de l'économie sociale et solidaire est constituée par des associations, mais toutes les associations ne relèvent pas de cette logique : leur finalité n'est pas de fournir des services, mais d'élaborer ensemble un projet. Les associations proposent une conception alternative de la richesse.

Ces apports montrent qu'aujourd'hui, les associations jouent un rôle essentiel dans la société. Aucune société ne peut vivre sans l'initiative des citoyens. Pourtant, un certain nombre de capitalistes rêvent de remplacer les actions associatives par des activités lucratives. Des concurrents aux associations font leur apparition, par exemple en matière d'accompagnement scolaire - de fait, l'Europe considère aujourd'hui que ce secteur est concurrentiel. La France aurait la possibilité de sanctuariser un certain nombre d'associations par la loi, dès lors que leur activité est d'une autre nature que celle qui est remplie par un marché. Par exemple, une crèche parentale ne rend pas le même service qu'une garderie privée.

Au total, les associations remplissent un rôle fondamental dans la société, mais subissent de graves atteintes. Quelles que soient leur nature et leur dimension, les actions des associations ont une portée globale. Ensemble, elles tracent les contours d'une société alternative fondée sur la solidarité plutôt que la concurrence, sur la solidarité, sur la recherche du long terme et du développement durable, sur la démocratie et l'apprentissage de la citoyenneté, sur l'éducation populaire ou encore la solidarité internationale.

#### **4. Débat**

##### **a. Pourquoi un Collectif des associations citoyennes ?**

A un représentant de l'association Comme un Baobab qui lui demande ce que peuvent attendre les associations du Collectif, Didier Minot répond qu'elles peuvent y trouver la possibilité de se mettre en réseau, d'agir avec d'autres et d'accéder à des solutions qu'elles pourraient croire inaccessibles si elles restaient seules. Le Collectif s'efforce de construire un mouvement qui repose sur les pratiques des associations et sur leur force. Il est par exemple le seul à dénoncer les pertes d'emploi associatif, tandis que la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) reste muette sur le sujet. Le Collectif travaille en revanche avec la CPCA sur la refonte de la réglementation et en faveur de la mise en place d'une Charte nationale d'engagement réciproque entre l'Etat, les collectivités et les associations.

Le Collectif a une parole libre que n'ont pas toujours les autres regroupements d'associations. Il ne défend d'ailleurs pas toutes les associations, mais seulement celles qui ont une visée citoyenne et œuvrent pour le bien commun. Il est l'amorce d'un mouvement libre des associations. Cela paraissait utopique il y a trois ans, mais l'écho à son action a été si fort qu'il donne espoir pour créer une dynamique qui porte l'idéal associatif de contribution au bien commun.

Le Collectif est constitué de l'engagement bénévole d'un noyau d'individus basés en région parisienne. Il organise régulièrement des réunions avec des représentants de différentes régions. Un groupe de coordination du Collectif, auquel toutes les associations sont conviées, se réunit tous les quinze jours au 108 rue Saint Maur Paris 11<sup>ème</sup>.

## **2. Le rôle et les difficultés des associations**

Danièle Creachcadec (LEA) juge essentiel de prendre conscience de l'apport social des associations et de leur rôle de ferment d'une société alternative. Les associations résultent de la mobilisation d'individus autour

d'un projet commun, mais peuvent aussi servir de porte-voix à des citoyens qui n'ont pas accès à certains droits.

L'association LEA était jusqu'alors financée par l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre de dispositifs étatiques existants qui étaient susceptibles de soutenir sa démarche de lutte contre les addictions dans les quartiers. Au début, les dossiers étaient relativement faciles à monter, et l'association bénéficiait d'un soutien. Subitement, alors que les besoins des populations sont de plus en plus forts et que la crise s'aggrave, l'association a appris que ses fonds étaient coupés. Elle va devoir licencier ses 8 salariés et laisser sur le bord du chemin tous les bénéficiaires qui ont besoin d'elle. De nombreuses autres structures sont dans la même situation. C'est pourquoi les associations doivent mener un combat politique, contre une logique libérale selon laquelle il n'y aura plus une place pour tous dans notre société. Il y a urgence à prendre conscience de la force politique des associations, à se mutualiser et à exercer un contrepoids citoyen, pour affirmer un choix de société.

Alain Léger (Centre d'étude du fait religieux) ajoute que les associations rencontrent des difficultés de plusieurs ordres : la raréfaction des moyens, une société qui valorise de plus en plus la concurrence et l'éclatement entre les individus, ou encore une économie qui devient féroce pour les plus pauvres - à tel point que les associations caritatives et de solidarité ne peuvent même plus faire face à toutes sollicitations qu'elles reçoivent. En outre, les élus ont une exigence d'immédiateté qui ne correspond pas à la visée de long terme des associations, dont les résultats ne sont de surcroît pas toujours visibles. Ils demandent de l'événementiel et de la communication, dynamique qui ne correspond pas aux associations pour des raisons de moyens et d'éthique.

Marc Vidore observe que les petits institutionnels n'ont pas davantage de moyens que les associatifs. Aujourd'hui, s'il ne passe pas par un appel d'offres, un institutionnel se prive des subventions qui lui permettraient de mener certains projets - par exemple, la subvention de rénovation urbaine. Cela entraîne les associations à faire des choix : doivent-elles rester dépendantes de subventions d'institutions ou rechercher d'autres sources de financement pour garder leur indépendance ?

Pour Marc Vidore, il est essentiel de travailler sur la valorisation du bénévolat et de communiquer haut et fort sur le nombre d'heures effectuées chaque année par les bénévoles. Cela peut constituer un moyen sinon de pression, au moins de négociation.

Roselyne Rollier signale que La Maison des femmes mentionnait auparavant la valorisation du bénévolat dans ses comptes annuels, mais que cela a élargi l'assiette sur laquelle elle est taxée...

Didier Minot précise que 25 % des Français de plus de 18 ans exercent une activité bénévole, soit 12,5 millions de personnes. Cependant, on observe un certain recul des bénévoles réguliers. La force des associations réside dans l'engagement libre des citoyens autour d'un projet et d'une activité, qui prendrait une coloration totalement différente si elle était exercée dans le cadre d'une entreprise marchande.

Patrick Petitjean insiste sur l'idée selon laquelle le mouvement associatif est porteur de solutions face aux changements de société : transition énergétique, démocratie, pouvoir d'agir des citoyens, lutte contre les discriminations, etc. C'est sous cet angle que doivent être considérés l'entraide entre associations et le partenariat avec les collectivités locales. A ce sujet, un appel a été lancé il y a quelques mois par des mouvements écologistes et altermondialistes basques, les Villages des Alternatives, en prévision de la conférence sur le réchauffement climatique qui se tiendra à Paris en 2015, dans l'idée de démontrer l'inventivité du mouvement associatif en partenariat avec les collectivités. Il serait intéressant de rencontrer les porteurs de cette initiative.

Didier Minot explique que dans le cadre de la discussion sur la décentralisation, le Collectif s'efforce justement de bâtir une politique de la participation citoyenne qui aille au-delà des dispositions législatives.

Par ailleurs, Patrick Petitjean attire l'attention sur un secteur du mouvement associatif qui est peu représenté au CVA, celui qui est concerné par la politique de la ville. Cette politique, avec la loi Lamy, est en pleine refonte. Or de nombreux quartiers en relèvent à Montreuil, où un appel à projets du CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale) touche près d'une centaine d'associations. Cette refonte risque d'avoir des conséquences importantes. Un rapport de Marie-Hélène Baquet et Mohammed Mechmache (AC Le Feu) trace

des propositions intéressantes pour des actions associatives dans les quartiers populaires, par exemple la mise en place de fonds cogérés ou de plateformes associatives dans les quartiers. Il serait intéressant que Montreuil s'inspire de ces propositions.

### **3. La concurrence entre les associations et le secteur marchand**

Catherine Vella (Deux mains pour s'entendre) explique qu'elle a créé son association après avoir constaté qu'aucun dispositif n'était proposé aux enfants sourds à Montreuil. Cette association donne des cours de langue des signes, aussi peu chers que possible, pour créer du lien social et faire dialoguer les sourds et les entendants. Cela n'entre aucunement en concurrence avec les grandes écoles de langue des signes. Comment les petites associations peuvent-elles se protéger de cette concurrence à laquelle elles ne peuvent pas faire face ? Comment soutenir la logique du lien social face à celle de la valeur financière ?

Jean Mermet (Les Amis du fil) se dit lui aussi inquiet de l'envahissement de la société par une logique de compétition, qui a pour conséquence de corroder l'humanité et le lien social.

Pour Roselyne Rollier, la question est de savoir comment se chiffre la prévention. En effet, la plupart des associations œuvrent pour la prévention de problèmes qui seraient bien plus graves sans elles, et qui entraîneraient des coûts sociaux bien plus importants. Le coût des violences conjugales par exemple est considérable et se transmet sur plusieurs générations. Il serait donc intéressant de travailler avec les élus et le personnel administratif sur un outil d'évaluation de la prévention assurée par les associations.

Michel Podgoursky dénonce une incurie de l'Etat dans la prise en charge des enfants handicapés. L'Etat va même jusqu'à démanteler l'accompagnement psycho, socio et médico éducatif. Dans ce contexte fleurissent des entreprises qui ont le statut d'association et proposent des psychologues et des accompagnements. Les familles démunies se tournent vers ces structures qui leur présentent des factures extrêmement élevées, et sollicitent les Commissions des droits et de l'autonomie pour en obtenir le remboursement. Au total, l'argent public profite à des entreprises privées, sous couvert de statut associatif. Cette évolution est extrêmement inquiétante.

### **4. La dimension européenne**

Chantal Thibault s'enquiert des effets des évolutions législatives européennes sur les associations. Marc Vidore demande quant à lui si le Collectif a mis en place des actions de lobbying vis-à-vis de la Commission européenne.

Didier Minot explique que le Collectif n'a pas les moyens de pratiquer un tel lobbying, même s'il juge nécessaire d'agir au niveau européen. Il a d'ailleurs beaucoup travaillé sur l'articulation entre les réglementations française et européenne. Il faut savoir que l'Europe interdit les aides aux entreprises au-delà de 200 000 euros sur trois ans, au nom du droit à la concurrence. Pour les actions porteuses d'intérêt général, le plafond est fixé à 500 000 euros. Ceci ne vaut toutefois que pour les actions économiques, dont la finalité est de vendre des services ou des biens sur un marché de façon régulière. Or toutes les associations ne répondent pas à cette définition.

Le Collectif distingue trois types de relations financières entre les associations et la puissance publique.

- **La subvention** est définie comme la contribution libre et discrétionnaire de la collectivité à une action associative. Le Collectif milite pour faire reconnaître que la mise à disposition de locaux est un droit afférent à la participation citoyenne, et non un service ou une prestation que la collectivité rend à l'association. Elle ne doit pas donc être chiffrée au titre des avantages financiers.
- **La délégation de service public** par une collectivité à une entité privée, notamment une association, est définie par une directive européenne. Pour le Collectif, le mandatement dans le cadre d'un service d'intérêt économique général se rattache à la délégation de service public.
- **Le marché public** donne lieu à un appel d'offres.



Le Collectif estime que le plafond de 500 000 euros ne doit s'appliquer qu'aux actions économiques qui relèvent d'une délégation de service public, donc d'un mandatement. Il estime que la France dispose de marges de manœuvre plus larges que celles qu'elle a dégagées dans son interprétation des règlements européens. La discussion actuellement menée sur la nouvelle circulaire appelée à remplacer la circulaire Fillon porte sur ce point.

Un deuxième combat est à mener : que l'Europe adopte des règlements qui ne s'appuient pas uniquement sur le droit de la concurrence, mais sur les droits fondamentaux qui font partie du Traité. Le risque est que les actions associatives ne soient considérées par l'Europe que comme relevant de la concurrence. En la matière, tout dépendra du Parlement européen qui sera élu en juin 2014.

Enfin, Didier Minot estime qu'il convient de réformer le Traité de sorte qu'il ne considère plus comme concurrentiel tout secteur où agit une entreprise privée.

#### **IV.L'espace associatif sur Montreuil.fr**

Patrick Petitjean indique que la Ville a mis en place un logiciel destiné à assurer l'interface entre la municipalité et les associations, à conserver la mémoire de leurs relations et à renforcer la cohérence entre les services de la ville qui travaillent avec le monde associatif.

Alexandre Bailly présente ce portail, qui sera accessible via l'espace Mon Compte. Il rappelle que sur la page d'accueil du site de la Ville figure une rubrique « Vie associative » qui donne accès à un certain nombre d'informations, dont les dates de réunions et la liste des appels à projet. Une association peut y créer son propre compte, ce qui lui permet de figurer dans l'annuaire de la vie associative. Le portail complémentaire partira de ce compte, avec le même identifiant.

La page d'accueil du nouvel espace associatif donne accès aux différents services offerts aux associations :

- **les données de l'association** : mise à jour du siège social, coordonnées des contacts, mise à jour de la fiche annuaire ;
- **les demandes de subvention** : dépôt de dossiers, stockage des documents justificatifs auxquels auront accès les services municipaux - le but étant que cet espace fasse office de guichet unique pour les associations ;
- **les offres de services de la Ville** : formations proposées par le SMRVA, inscriptions à la Journée des associations.

Différents documents modèles seront également proposés : procès-verbaux d'assemblées générales, fiches pratiques sur les démarches administratives...

Brigitte Delvallez précise que cet outil répond aux critiques des associations selon lesquelles les dossiers à remplir étaient trop complexes et nécessitaient de fournir plusieurs fois les mêmes documents. Désormais, les pièces justificatives seront archivées et pourront être consultées par les différents services concernés, sans qu'ils aient à les redemander aux associations.

Il conviendra de valider les conditions de conservation des données dans le logiciel au regard des obligations de la Commission de l'Informatique et des libertés (Cnil), dont un correspondant sera bientôt nommé à Montreuil.

En réponse aux questions des participants, Alexandre Bailly et Brigitte Delvallez apportent les précisions suivantes.

- Une association pourra choisir ou non de figurer dans l'annuaire.
- Il ne sera pas possible d'exporter des données *via* l'annuaire ou le logiciel, car la loi Informatique et libertés l'interdit.

- Une association aura la possibilité de préciser si un contact est encore actif ou non. Cependant, les coordonnées des contacts resteront dans la base. Il reviendra aux associations de mettre à jour leurs contacts, en joignant les procès-verbaux d'assemblée générale.
- La fiche de certaines associations inactives de longue date pourrait être mise en sommeil, mais la Ville ne pourra pas prendre la liberté de supprimer cette fiche sans l'avis de l'association.

Un accompagnement à ce nouvel outil sera proposé par les services municipaux. Les associations se verront réserver des créneaux réguliers dans la salle rouge, avec un accès libre aux ordinateurs et la présence de membres des services pour les aider.

L'outil se déploiera progressivement, thématique par thématique, et s'enrichira au fil du temps. Les associations auront accès aux fiches à partir de mi-mars.

Enfin, il est proposé de constituer un groupe tests d'associations pour expérimenter et affiner cet outil.

## **V. Conclusion**

Marie-Hélène Carlier tient à remercier Brigitte Delvallez et Alexandre Bailly, et leur prie de transmettre ses remerciements à toute l'équipe de la Maison des associations pour sa disponibilité, sa gentillesse et son professionnalisme.

Aujourd'hui plus que jamais, le Conseil de la vie associative a besoin de maintenir et de réaffirmer ses engagements. Participer au Conseil de la vie associative, c'est donner un peu de son temps pour l'intérêt général. Parfois, après l'enthousiasme des premiers temps, l'on peut être conduit à délaissé les instances dites participatives. Et pourtant, si elles n'existaient pas, elles feraient cruellement défaut. C'est pourquoi le Conseil de la vie associative invite toutes les associations à le rejoindre.

Enfin, Marie-Hélène Carlier souhaite une bonne retraite à Patrick Petitjean.

## VI. Annexe : liste des associations présentes

ADUTEC
A la Rencontre du Temps
Action création
Aéro club Les Goélands
AMUTC
APECEK
Art'aire Studio
Artistes sur Internet Ouvert
ASIR
Association Condorcet Démocratie Directe
Association des Maliens de Montreuil
Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD)
Association Secours aux enfants orphelins haïtiens Amault (ASEOHA)
Association Trisomie 21 de Seine-Saint-Denis
Au Bonheur des Touts Petits
BADENYA
BAOBAB
Bibliothèque sonore
Boissière Ballades
Bol d'Air
Bouq'lib
CA Montreuil escrime
CAP SANTE
CCEFR
Céchéki
Chants de rage et de révolte-Montreuil
Chorale de l'est parisien
Club de Go de l'Est Parisien
Club Informatique Montreuillois
Comité des Fêtes des Ramenas
Comité des fêtes Solidarité Carnot
Comme Vous Emoi
Commelleditcomédie
Communauté comorienne de Montreuil
Compagnie Gellis
CQFVB
Croix Rouge Française Unité locale
Cyclos Montreuil section du RSCM
Des rares talents
Deux mains pour s'entendre
Entre chien et loup
FCPE Union de coordination locale de Montreuil

Femmes des Morillons
France BENEVOLAT
France MISSION
La Compagnie le Tourmentin
La Maison des Babayagas
La Mome Maison Ouvert
La Pêche, monnaie locale
La référence M3 (LRM3)
LEA
L'échiquier de la ville
Les Amis de l'école
Les Amis de Yocontigo
Les Amis du Fil
Les Amis Franco-portugais de Montreuil
Les castors bios
Les ouvriers de joie
Les petits frères des pauvres
Les Polyphonies Urbaines
Maison des Femmes de Montreuil
Mamans congolaises
Médecin après la mort plus jamais ça
Menki
Mitsinjo
Mohéliens en France (AMF)
Montreuil en Transition
Montreuil PC
Montreuil ville fleurie
Moon97
Mosaic
Murs à pêches
Neptune
Oh cyclo
On Educ
Polyphonie urbaine
Renc'art au Méliés
RERS de Montreuil
Sabounouma Same Oulof
Sacamalices
Salut les co-pains
Secours catholique
SEL EST de Montreuil
Si on chantait
SRHM
Taferka

Terya So
Théâtre entre Chien et Loup
Tourisme Loisirs et Culture
Tous aux échecs
UFC Que choisir
Unafam
Wema